

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AOUT 2022**

Délibération n° 2022-05-55

Date de la convocation : 23 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers présents : **20**
Nombre de procurations : **3**
Votes : **23**

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Le trente août deux-mil-vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre

Procurations :

Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA
Hélène BESSON procuration à Cécile BASTY
Jean-Pierre BASTY procuration à Alexandre MASSARDIER

Absents excusés :

Secrétaire : Jean-Luc CHAVANA

**OBJET : REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES – APPROBATION
APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-10 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R 214-1 à 5, L 216-6 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-19 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2017 approuvant le PLU ;

Vu la décision rendue par la MRAe le 3 février 2022 de ne pas soumettre la révision du schéma directeur d'assainissement collectif à évaluation environnementale ;

Considérant qu'une révision du schéma directeur d'assainissement collectif et du plan de zonage des eaux pluviales a été rendu nécessaire à l'occasion du diagnostic réalisé en 2019 ;

Vu la décision n° E22000041/69 en date du 7 avril 2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon désignant Monsieur Pierre BRUYAS, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 approuvant le schéma directeur d'assainissement collectif et des eaux pluviales ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220830-2022-05-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 01/09/2022

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2022 approuvant l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu l'enquête publique relative au schéma directeur d'assainissement collectif et des eaux pluviales qui s'est déroulée du 15 juin au 13 juillet 2022 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 18 juillet 2022 ;

Considérant l'avis favorable sans réserve émis par le commissaire enquêteur ;

Considérant que le schéma directeur d'assainissement collectif et des eaux pluviales est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la révision du schéma directeur d'assainissement collectif et des eaux pluviales de la commune de Saint-Genest-Malifaux,
- APPROUVE le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
- AUTORISE le maire à transmettre le rapport aux services concernés.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 31 août 2022.

Le Maire
Vincent DUCREUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220830-2022-05-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet, 01/09/2022